



Digne-les-Bains, le 27 septembre 2019

EXERCICE DE SECURITE CIVILE

Plan particulier d'intervention du site Géosel

**Communes de Manosque,
Saint-Martin-lès-Eaux, et Dauphin**

mercredi 2 octobre 2019

L'établissement Géosel est implanté sur le territoire des communes de Manosque, Saint-Martin-lès-Eaux et Dauphin. Il dispose, compte-tenu des risques inhérents à son activité, d'un « plan particulier d'intervention » (PPI) de site, qui couvre également l'établissement Géométhane.

Le PPI a pour objectif d'assurer les secours aux populations riveraines du site industriel, dans l'éventualité d'un accident majeur dépassant les limites de l'établissement. Sous la direction du préfet, ce plan définit les moyens à mettre en œuvre par l'exploitant et les autorités civiles compétentes.

Le préfet des Alpes-de-Haute-Provence, organisera un exercice de sécurité civile **le mercredi 2 octobre 2019 à partir de 9h00** pour tester le dispositif du PPI relatif à l'entreprise Géosel, en lien avec les communes concernées et l'établissement Géométhane.

Cet exercice a pour objectif de tester la chaîne d'alerte, l'organisation des secours et les réactions des différents intervenants. Il permettra également de vérifier que la conduite à tenir et les bons réflexes ont bien été compris par tous.

Contact presse : 04 92 36 72 10

Courriel : pref-communication@alpes-de-haute-provence.gouv.fr



@Prefet04



facebook.com/Préfet-des-Alpes-de-Haute-Provence

Les acteurs en charge de la sécurité civile (SDIS, DDSP, Gendarmerie, DREAL) participeront à cet exercice, en étroite collaboration avec les communes de Manosque, Dauphin, Saint-Martin-lès-Eaux, Saint-Maime, Volx et Villemus, qui activeront leur plan communal de sauvegarde et participeront au poste de commandement opérationnel (PCO).

Vers 09h15, les sirènes du PPI seront déclenchées par l'exploitant. Le préfet déclenchera les sirènes du système d'alerte et d'information des populations (SAIP).

Le jour de l'exercice, aucune conduite à tenir n'est demandée à la population.

En situation réelle, la conduite à tenir est la mise à l'abri dans le bâtiment le plus proche.

L'exercice se terminera vers 11h30 et les sirènes du PPI seront de nouveau déclenchées pour marquer la fin de l'alerte.

L'essai mensuel des sirènes du SAIP du mercredi 2 octobre 2019 à 12h15 sera maintenu.